



FICHE DE DONNEES DE SECURITE	www.francesoudage.fr
	Edition révisée n° : 4
DUSOFIX france.soudage@fr.oleane.com	Date : 19/03/2012
	Remplace le fiche du 20.07.2009
	DUSOFIX

Fournisseur : FRANCE SOUDAGE Tel 03.20.18.36.3

france.soudage@fr.oleane.co

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Nom commercial - Identification du produit : PATE ANTI ADHERENTE
- vendu par FRANCE SOUDAGE sous la ref FSA41

Indications sur le produit

Nom commercial : Düsofix

Utilisation de la substance / de la préparation : graisses / lubrifiants

Fabricant : Alexander Binzel Schweisstechnik GmbH & Co. KG, Postfach 100162 • D35333 Giessen

Téléphone : + 49 (0) 6408/59-0

Pour plus d'informations concernant les fiches de données de sécurité, contactez Madame Tina Schmatloch, Téléphone : + 49 (0) 6408/59-0, e-Mail : schmatloch@binzel-abicor.com

En cas d'urgence : bureau de consultation national pour les intoxications à Berlin

Télécopie : + 49 (0) 3030686721

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement

(CE) n° 1272/2008 :

La substance n'est pas classée selon le décret CLP

Classification selon la directive 67/548/CEE

ou directive 1999/45/CE :

Sans objet

Pictogrammes de danger :

Sans objet

Mot de signalisation :

Sans objet

Informations sur les dangers :

Sans objet

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT :

Non applicable

vPvb :

Non applicable

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique :

Substances

Désignation N° CAS :

Vaseline, mélange technique élevé d'hydrocarbures

4 PREMIERS SECOURS

Après l'inhalation : Amenée d'air frais, consulter un médecin en cas de malaises.

Après contact avec la peau : Après contact avec le produit fondu, refroidir immédiatement avec de l'eau froide. Couvrir la blessure avec un linge stérile. Consulter un médecin.

Après contact avec l'oeil : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières pendant plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après l'inhalation : Ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser de l'eau ! mousse

Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité : Eau.

Équipement de protection spéciale : Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

Données complémentaires : Refroidir les récipients concernés avec de l'eau pulvérisée.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Risque de dérapage particulier causé par le produit s'échappant du récipient / répandu sur le sol.

Mesures pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration du produit dans le sol. En cas de pénétration dans le sol, informer les autorités compétentes. En cas de pénétration dans les eaux de surface ou les canalisations, informer les autorités compétentes. Le produit ne doit pas parvenir dans les canalisations, les eaux de surface ou les nappes phréatiques.

Méthodes de nettoyage : Ramasser par un moyen mécanique :

Informations supplémentaires : Aucune substance dangereuse ne se dégage.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Information concernant l'utilisation sûre : Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

Informations concernant la protection contre l'incendie et les explosions : Les vapeurs dégagées peuvent former un mélange explosif avec l'air environnant.

Stockage

Exigences concernant les lieux de stockage et les récipients : Pas d'exigences spécifiques.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits : Conserver séparément l'agent d'oxydation.

Données complémentaires concernant les conditions de stockage : Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques très bien fermés. Protéger contre l'action de la lumière.

Classe de stockage : 11

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Données complémentaires concernant la conception des installations techniques : Aucune autre indication, voir point 7.

Composants aux valeurs limites à contrôler concernant le poste de travail : Sans objet.

Informations supplémentaires : Les listes valables lors de la fabrication servent de référence.

Équipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène : Respecter les mesures de précaution habituelles relatives à la manipulation des produits chimiques. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni inhaler sur le lieu de travail.

Protection respiratoire : pas nécessaire.

Protection des mains : gants - résistants à l'huile.

Matériau des gants : caoutchouc nitrile. Gants en PVC.

Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Lunettes de protection : Porter des lunettes de protection.

Protection corporelle : vêtements de protection résistants à l'huile.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Etat : pâteux

Couleur : jaune foncé

Odeur : faible

Changement d'état

Point de fusion / plage de fusion : Non déterminé(e).

Point d'ébullition/plage d'ébullition : Non déterminé(e).

Température / plage de solidification : 55 – 60°C

Point d'inflammation : > 190°C

Inflammabilité (solide, gazeux) : La substance n'est pas inflammable.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Pression de vapeur à 20°C : < 0,01 hPa

Densité : Non déterminée

Solubilité dans/ miscibilité avec l'eau : Pas soluble

Viscosité :

Cinématique : (100°C) 10-20 mm²/s

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Décomposition thermique/conditions à éviter : Lorsque le produit est utilisé conformément à son emploi prévu, il ne se décompose pas.

Réactions dangereuses : Pas de danger connu.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Effet primaire d'irritation : de la peau : Pas d'effet d'irritation des yeux : Pas d'effet d'irritation

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires : En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons. La substance n'est pas à étiqueter en raison des listes CE dans la dernière version.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information concernant l'élimination (persistance et biodégradabilité) : Le produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable, mais plutôt comme potentiellement biodégradable.

Informations générales : Classe de danger pour l'eau 1 (auto-classification) : peu polluant pour l'eau.

Le produit ne doit pas parvenir dans les nappes phréatiques, les eaux de surface ou les canalisations.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Recommandation : peut être réutilisé après le retraitement. De petites quantités peuvent être déposées avec les ordures ménagères

Liste européenne des déchets : 05 01 06 Boues d'huile produites lors de l'opération ou lors de l'entretien

Emballages non nettoyés

Recommandation : L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après le nettoyage.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance portant sur le transport des produits dangereux route et train) (transfrontalier /intérieur)- Classe ADR/RID-GGVS/E : -

Transport par navire de haute mer IMDG/GGVSee : Oui

Polluant marin : Non

Transport / données complémentaires : pas une matière dangereuse selon les dispositions ci-dessus.

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les directives CEE : Respecter les mesures de précaution habituelles relatives à la manipulation des produits chimiques. La substance n'est pas à étiqueter selon les liste CE ou d'autres sources que nous connaissons.

Identification particulière de certaines préparations : La fiche de données technique est disponible sur demande pour les utilisateurs professionnels.

Prescriptions nationales

Classification selon le décret sur la sécurité au fonctionnement (BetrSichV) : -

Instructions techniques air : Chap. 5.2.5 « Substances organiques poussiéreuses, à traiter comme des poussières totales » ou chap. 5.2.1 «Poussières totales ». Les émissions poussiéreuses contenues dans le gaz d'échappement ne doivent dépasser les valeurs suivantes : **Débit massique :** 0,20 kg/h ou concentration massique : 20 mg/m³. Si un débit massique de 0,20 kg/h est respecté ou n'est pas atteint, la concentration massique de ,15 g/m³ dans le gaz d'échappement ne doit pas être dépassée.

Classe de danger pour l'eau 1 (auto-classification) : peu polluant pour l'eau

16 AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne représentent pas de garantie relative à des propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les lois et prescriptions en vigueur doivent être respectées par le destinataire. Le fabricant décline toute responsabilité concernant les dommages qui résulteraient d'une utilisation du produit ou d'un contact avec le produit indiqué dans cette fiche.